



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Rapport final – Coursus « Kinésithérapie » (Bac-Ma)

Rapport des membres de l'Agence portant sur le rapport transversal du comité d'experts

Les membres de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur ayant pris connaissance en leur séance du 1^{er} septembre 2009 du rapport rédigé par le comité d'experts chargé de réaliser une évaluation externe des 11 établissements (8 hautes écoles et 3 universités) organisant un cursus en kinésithérapie en Communauté française désirent mettre l'accent sur quelques éléments majeurs qui se dégagent de la lecture du rapport d'expertise. Ils désirent attirer l'attention de Monsieur le Ministre en charge de l'enseignement supérieur sur les enseignements essentiels de cet exercice d'évaluation et sur les lignes d'action principales qui peuvent s'en dégager, tant du point de vue du pouvoir subsidiant que du point de vue des institutions d'enseignement concernées.

LES FORCES DE L'ENSEIGNEMENT DE LA KINESITHERAPIE EN COMMUNAUTE FRANÇAISE

Cinq éléments particulièrement positifs doivent être soulignés, à savoir :

- la reconnaissance de la formation en kinésithérapie organisée en Communauté française dans le monde francophone (sur le plan structurel : durée des études, possibilité de doctorat, niveau et notoriété du corps académique et professionnel ; sur le plan opérationnel : une grande employabilité) ;
- l'ancrage de la formation dans les réalités de terrain renforcé par la volonté de rendre l'étudiant autonome au fur et à mesure de la formation et par l'organisation de stages cliniques voire internationaux ;
- le fort potentiel des programmes de formation continuée même si les experts recommandent de le structurer et de le développer ;
- la qualité des rapports d'autoévaluation et le climat de grande bienveillance et de convivialité dans lequel se sont déroulées les évaluations par les experts et cela, malgré un contexte de changements structurels et de réformes nombreuses (nouveau décret AEQES, regroupement d'institutions, généralisation des ECTS, mise en place du master 240 crédits,...) ;
- les très nombreuses bonnes pratiques épinglées par les experts : tout au long de leur rapport, les experts pointent des exemples concrets d'applications intéressantes.

LES FAIBLESSES DE L'ENSEIGNEMENT DE LA KINESITHERAPIE EN COMMUNAUTE FRANÇAISE

Quatre éléments sensibles méritent d'être particulièrement soulignés, à savoir :

- l'inexistence d'un profil ou référentiel de compétences professionnelles ; les experts insistent sur ce manque et sur les avantages qu'il y aurait à élaborer et développer ce profil en lien étroit avec les évolutions des besoins de la société mais aussi avec les spécialisations professionnelles et cliniques modernes ;
- la grille minimale de programme qui impose un même cadre rigide à toutes les Hautes Ecoles est contreproductive au point que les experts recommandent purement et simplement de la supprimer et de la remplacer par un curriculum ou référentiel de formation décliné en compétences à acquérir ;
- la non-utilisation en Belgique francophone d'un référentiel qualité spécifique à la kinésithérapie qui permettrait pourtant de pérenniser les démarches qualité mises en place (d'autres pays comme le Canada, l'Australie ou les Etats-Unis ont recours à ce type d'outils spécifiques) ;
- le cloisonnement entre les types d'enseignement (Universités-Hautes Ecoles) et entre les différents réseaux d'enseignement qui induit notamment une faible lisibilité de l'offre de formation en kinésithérapie.

LES ENJEUX ET DEFIS A RELEVER DE L'ENSEIGNEMENT DE LA KINESITHERAPIE EN COMMUNAUTE FRANÇAISE

En mettant en évidence certaines recommandations formulées dans le rapport par le comité des experts, les membres de l'Agence désirent pointer et commenter trois éléments.

- un concours limitant l'accès à la profession de kinésithérapeute est prévu dans une loi fédérale de 2004. A ce stade, aucun contingentement de ce type n'a dû être mis en place car le quota n'a pas été atteint par le nombre de diplômés. L'impact de la possible organisation d'un tel concours ou de sa simple médiatisation doit être anticipé ;
- le décret résident/non-résident (16 juin 2006) a modifié le nombre d'inscrits mais aussi leur profil. Cette modification peut avoir une influence sur la qualité de la formation et sur le profil des futurs praticiens. Il serait utile que le Gouvernement de la Communauté française communique sur les différents scénarios possibles et les hypothèses de travail qu'il envisage pour cet enseignement ;
- l'absence de formation spécifique pour les maîtres de stage ou les superviseurs de stages constitue un défi qui pourrait permettre de relever le niveau qualitatif des stages et d'améliorer l'équité entre stagiaires. Le stage est un élément capital de la formation en kinésithérapie ; les experts y ont consacré 7 recommandations dans leur rapport. La professionnalisation de l'encadrement des stagiaires et une réflexion concertée sur les véritables objectifs du stage sont vivement recommandées par les experts.

LES LIGNES D'ACTION POUR L'AVENIR

Parmi l'ensemble des 73 recommandations, les membres de l'Agence désirent mettre en évidence certaines d'entre elles qui apparaissent comme prioritaires. Quatre éléments émergent particulièrement.

1. La définition précise du profil de compétences professionnelles permettrait de mieux adapter la formation aux besoins modernes de la société (les maîtres de stage pourraient être associés à sa définition pour s'assurer un ancrage de terrain). L'actualisation des programmes devrait s'asseoir sur ce profil pour dynamiser et restructurer la formation en tenant compte de l'évolution des connaissances et du métier.
2. Il y a lieu de mieux articuler la recherche avec les savoir-faire professionnels. Les experts proposent différentes pistes pour renforcer la recherche clinique, dont la constitution d'un fond national pour la recherche en kinésithérapie.
3. Une observation continue et régulière de la profession de kinésithérapeute avec mesure démographique devrait permettre, si pas d'écarter, d'anticiper les surnombres de diplômés et de gérer plus objectivement les octrois de numéros INAMI. Parallèlement, la collecte et l'analyse de données explicites sur le profil des inscrits (notamment résidents/non-résidents mais aussi autres inscriptions préalables) et sur le nombre d'abandons, d'échecs et de réussites permettraient d'affiner la réflexion sur l'organisation de la formation en kinésithérapie.
4. La conduite d'une réflexion concertée entre les différents acteurs sur la manière d'organiser une formation continue obligatoire pour les praticiens comme pour les enseignants permettrait de développer une offre cohérente.

En règle générale, les membres de l'Agence tiennent à souligner le fait que les réformes en cours supposent plus que jamais un développement des démarches qualité au sein des différentes institutions, inscrit dans la durée. Les experts recommandent l'exploitation de cet exercice d'évaluation : chaque institution devrait ainsi concevoir un plan de pilotage des actions à mener et, par l'utilisation d'un référentiel qualité propre à la kinésithérapie, rendre les démarches entreprises pérennes. Afin de poursuivre ces démarches de manière optimale, des moyens devront être dégagés.

Les membres de l'Agence,
Fait à Bruxelles en leur séance du 6 octobre 2009.